Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260601-D_2026_37-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 10* *Nombre de votants 10*	*Date de convocation :* *15 mai 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Christine BLAIRE*
François BORDIN	*Marie-Françoise BORDIN*
Julie SOUCHON-BRUNEL	*Virginie BURBAN*
Cédric BESNARD	*Michel-Henri GAUTIER*
Michel Joël GAUTIER	
Jérémie PELLE	

Absents excusés : Albert MEUNIER	

Absents :	

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désignée : Julie SOUCHON-BRUNEL

Début de séance à 20H15

****

2026-37- COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE - CONSTITUTION

Vu l'article L.19 du Code électoral ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour y être inscrits. Ces inscriptions et radiations font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle instituée à cet effet. Elle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260601-D_2026_37-DE

Dans les communes de moins de 1000 habitants avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission se compose de 3 membres dont :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires, ou à défaut le plus jeune conseiller.
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet,
- Un délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Monsieur le maire propose de désigner Mme Monique LESAGE comme déléguée de l'administration désignée par le préfet et M. Jean MICHAUX en tant que délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- **M. Jérémie PELLE, conseiller municipal, pour siéger à la commission,**

Propose Mme Monique LESAGE comme délégué de l'administration et M. Jean MICHAUX comme délégué du Tribunal Judiciaire.

La Secrétaire de séance
Julie SOUCHON-BRUNEL

Le Maire,
François BORDIN